

# Pour mon dossier retraite j'anticipe !



La retraite  
n'est pas  
automatique,

vous devez  
en faire la demande  
6 à 4 mois avant  
votre date de départ.

Dès 55 ans, faites le point sur vos trimestres dans votre **espace personnel** et profitez de services personnalisés pour préparer votre retraite.

C'est simple, pratique et sécurisé.

MON ESPACE PERSONNEL  
[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Pour ma retraite, je clique, c'est plus pratique !



À UN AN  
DE VOTRE  
DÉPART

## Fixez votre date de départ

Renseignez-vous précisément sur les conditions de votre départ à la retraite auprès de tous vos régimes de retraite de base et complémentaires.

### Depuis votre espace personnel, vous pouvez :

- obtenir une estimation du montant de votre future retraite à l'aide de nos outils de simulation ;
- consulter votre relevé de carrière pour faire le point sur vos droits acquis pour votre retraite ;
- obtenir votre âge de départ à la retraite.

### Il existe différents dispositifs pour répondre aux attentes de chacun :

- **Diminuer votre activité en fin de carrière**

Ce dispositif vous permet, à partir de 60 ans, de percevoir une partie de votre retraite tout en exerçant une activité à temps partiel : c'est la retraite progressive.

- **Prolonger votre activité**

Si vous travaillez après 62 ans et que vous avez déjà le nombre de trimestres nécessaire pour obtenir le taux maximum, vous pouvez bénéficier d'une majoration de votre retraite : c'est la surcote.

- **Reprendre une activité une fois retraité**

Le cumul d'une retraite avec le revenu d'une activité professionnelle est possible, sous certaines conditions.

Selon votre situation, le cumul de votre revenu d'activité et du montant de votre retraite est intégral ou plafonné.

## Faites le point avec votre employeur

Vous devez prévenir votre employeur suffisamment tôt pour respecter votre préavis de départ.

Reportez-vous aux dispositions prévues par votre convention collective ou par votre contrat de travail.

Pour informer votre employeur de votre départ à la retraite, privilégiez l'envoi par **lettre recommandée avec AR.**

6 À 4 MOIS AVANT

## Demandez votre retraite en ligne

Une seule demande pour **l'ensemble de vos régimes de retraite.**



Demandez votre retraite en ligne à partir de votre espace personnel, sur le site de l'Assurance retraite :

- **vosre demande doit être complète** et accompagnée de tous les justificatifs demandés ;
- **vosre dossier doit nous être transmis** au plus tard 4 mois avant votre départ.

Nous nous engageons alors à assurer le paiement de votre retraite le mois qui suit votre date de départ.

DATE DE DÉPART

### SIMPLE

La demande est personnalisée et préremplie.

### PRATIQUE

Tout se fait en ligne : la saisie des informations et l'envoi des pièces justificatives.

### SÉCURISÉ

Un niveau de sécurité maximum garanti par FranceConnect.

## Vous recevez votre notification de retraite

Ce document, adressé par courrier, vous informe du montant de votre retraite, de son point de départ et des éléments retenus pour son calcul.



1 MOIS APRÈS

## La retraite est versée le 9 de chaque mois

à la fin de la période pour laquelle elle est due. Par exemple, votre mensualité de janvier est versée à partir du 9 février.